

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 2
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 FÉVRIER 2020

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 12 février 2020.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 26

Présents : 17

Absents représentés : 1

Absents excusés : 9

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.F. Wollbrett', is located in the bottom right corner of the page.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Information : Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

Monsieur le Maire rend compte du dernier conseil communautaire. Pour le budget 2020, la CCVM a voté une stabilité de la fiscalité (taux, tarifs) tout en maintenant des investissements conséquents notamment pour la modernisation du centre nautique.

2.2 Information : Actions 2019 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur WIOLAND, adjoint aux affaires sociales et Vice-président du CCAS dresse le bilan de l'année 2019 :

- Concernant l'aide alimentaire du CCAS, une procédure est en place par l'instruction des demandes traitées préalablement par les assistantes sociales du Conseil Départemental avant avis définitif en commission conjointe où siège le Fonds de solidarité et le CCAS.
Au total 74 bons ont été délivrés dans 52 foyers pour un montant de 3 370 euros.
- Action piscine : 51 cartes de 10 entrées enfants et 17 cartes de 10 entrées adultes (au tarif enfant) pour 22 familles ont été attribuées. Le montant de cette action s'élève à 1 972 euros.
- Action Sport et Culture : il est proposé aux familles de prendre en charge une partie des frais d'inscription dans une association ou un club de la Vallée de Munster :
8 familles en ont profité en 2019 pour un montant de 274 euros.
- Action de Noël : elle s'est élevée à 2 511 euros, auxquels s'ajoutent 4 000 euros de subventions directes pour l'organisation de fêtes de Noël dans les paroisses, associations sociales et maisons de retraite.

2.3 Information : Démission de Madame Edith HUSSER, adjointe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Edith HUSSER, adjointe et conseillère communautaire (courrier du 29 janvier 2020).

S'agissant d'une adjointe, et en vertu de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission a été adressée au représentant de l'État à savoir le Préfet, et prend effet à compter de son acceptation par celui-ci. À ce jour, nous n'avons pas eu de retour.

2.4 Information : Démission de Madame Isabelle JENNY, conseillère municipale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Isabelle JENNY, conseillère municipale à compter de ce jour (courrier A/R reçu le 18/02/2020 en mairie).

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT : les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département (envoyée par courrier du 18 février 2020).

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020.

4 Administration générale

4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal

4.1.1 Information : Frais de géomètre

Débiteur	Objet	Montant TTC	Observations
Philippe BERNAY	PV d'arpentage sur les parcelles cadastrées en Section 6 n°1, 287/4 et 288/5 et Sec 19 n°210 – régularisation d'emprise avec DOMIAL	2 520,00 €	
Philippe BERNAY	PV d'arpentage sur les parcelles cadastrées en Section 15 n°289/83, 293/84 et 296/84 – régularisation d'emprise avec DOMIAL	1 968,00€	

4.2 Délibération : Motion de soutien pour la commune Wintzenheim dans le dossier de dépollution du site du « lindane » (insecticide organochloré)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la motion de soutien de la commune de WINTZENHEIM ;
- **DE DEMANDER** instamment à l'État :
 - **DE METTRE EN ŒUVRE** rapidement toutes les mesures appropriées pour que le site ne soit plus du tout accessible, évitant ainsi l'occupation des terrains par les gens du voyage ;
 - **D'ENGAGER** dès maintenant les études nécessaires et mobiliser les ressources financières permettant de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la pollution due notamment au lindane ;
 - **D'ETABLIR** des moyens de communication avec les collectivités concernées, les riverains et la population afin d'être tenu informé de l'évolution du site, que ce soit dans la propagation ou non de la pollution, dans les études engagées ainsi que les travaux entrepris.

4.3 Délibération : Demande d'intervention de l'ergonome du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SOLLICITER** l'intervention de l'ergonome, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention (**annexe 12**);
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

5 Finances

Les points 5.2 à 5.17 ont été vus par les commission finances et travaux du 30 janvier 2020 qui a donné un avis favorable à l'unanimité à leur approbation.

5.1 Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉLIRE** Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.

5.2 Délibération : Compte administratif 2019 – Service de l'Eau

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'**annexe 1 – Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau.**

5.3 Délibération : Compte de gestion 2019 – Service de l'Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du service de l'Eau.

5.4 Délibération : Affectation du résultat 2019 – Service de l’Eau

Après avoir entendu le compte financier du service de l’Eau de l’exercice 2019, et dont la balance est la suivante :

Libellés	Prévu	Réalisé	A réaliser
SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses	600 000,00	538 171,18	
Recettes	600 000,00	586 048,30	
DEFICIT		0,00	0,00
EXCEDENT		47 877,12	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	395 743,20	238 046,20	31 000,00
Recettes	672 743,20	643 474,61	8 000,00
DEFICIT		0,00	23 000,00
EXCEDENT	277 000,00	405 428,41	0,00
RESULTAT GLOBAL			
DEFICIT		0,00	23 000,00
EXCEDENT	277 000,00	453 305,53	0,00
EXCEDENT FINAL			430 305,53

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l’unanimité,

DÉCIDE

- **D’AFFECTER** le résultat d’exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent	37 877,12
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	47 877,12
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)</i>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	37 877,12
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	10 000,00

5.5 Délibération : Budget primitif 2020 – Service de l’Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 du service des Eaux dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'**annexe 2 – Budget Primitif 2020 du Service des Eaux.**

5.6 Délibération : Compte administratif 2019– Service d'Assainissement

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du service de l'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'**annexe 3 – Compte Administratif 2019 du Service de l'Assainissement.**

5.7 Délibération : Compte de gestion 2019 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du service de l'Assainissement.

5.8 Délibération : Affectation du résultat 2019 – Service Assainissement

Après avoir entendu le compte financier du service d'Assainissement de l'exercice 2019, et dont la balance est la suivante :

Libellés	Prévu	Réalisé	A réaliser
SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses	442 000,00	419 350,24	
Recettes	442 000,00	433 643,41	
DEFICIT		0,00	
EXCEDENT		14 293,17	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	316 861,24	277 299,34	21 000,00
Recettes	341 861,24	324 713,34	0,00
DEFICIT		0,00	21 000,00
EXCEDENT	25 000,00	47 414,00	0,00
RESULTAT GLOBAL			
DEFICIT		0,00	21 000,00
EXCEDENT	25 000,00	61 707,17	0,00
EXCEDENT FINAL			40 707,17

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent	9 293,17
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	14 293,17
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	293,17
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	14 000,00

5.9 Délibération : Budget primitif 2020 – Service d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 du service de l'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'**annexe 4 – Budget Primitif 2020 du Service de l'Assainissement**.

5.10 Délibération : Compte administratif 2019 – SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'**annexe 5 – Compte Administratif 2019 du SPANC**.

5.11 Délibération : Compte de gestion 2019 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du SPANC.

5.12 Délibération : Affectation du résultat 2019 – SPANC

Après avoir entendu le compte financier du SPANC de l'exercice 2019, et dont la balance est la suivante :

Libellés	Prévu	Réalisé	A réaliser
SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses	2 276,99	0,00	
Recettes	2 276,99	2 276,99	
DEFICIT			
EXCEDENT		2 276,99	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Recettes			
DEFICIT		0,00	0,00
EXCEDENT		0,00	0,00
RESULTAT GLOBAL			
DEFICIT		0,00	0,00
EXCEDENT		2 276,99	0,00
EXCEDENT FINAL			2 276,99

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 276,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent	0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	2 276,99
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	2 276,99

5.13 Délibération : Budget primitif 2020 – SPANC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'**annexe 6 – Budget Primitif 2020 du SPANC.**

5.14 Délibération : Compte administratif 2019 – Énergie Photovoltaïque

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'**annexe 7 – Compte Administratif 2019 – Energie Photovoltaïque.**

5.15 Délibération : Compte de gestion 2019 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

5.16 Délibération : Affectation du résultat 2019 – Énergie Photovoltaïque

Après avoir entendu le compte financier du budget Energie Photovoltaïque de l'exercice 2019, et dont la balance est la suivante :

Libellés	Prévu	Réalisé	A réaliser
SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses	8 800,00	4 269,09	
Recettes	8 800,00	8 161,82	
DEFICIT		0,00	
EXCEDENT		3 892,73	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 400,00	4 214,58	
Recettes	28 659,01	24 209,28	
DEFICIT			
EXCEDENT	24 259,01	19 994,70	
RESULTAT GLOBAL			
DEFICIT		0,00	
EXCEDENT	24 259,01	23 887,43	
EXCEDENT FINAL			23 887,43

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent	3 392,73
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	3 892,73
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>	
- à l'apurement du déficit d'investissement	
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 392,73
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	500,00

5.17 Délibération : Budget primitif 2020 – Énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2020 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'**annexe 8 – Budget Primitif 2020 Energie Photovoltaïque**.

5.18 Information : Analyse financière – Budget général - Année 2019

L'analyse financière de l'exercice 2019 a été présentée à la commission de l'administration générale et des finances le 13 février 2020 à l'aide d'un diaporama (**Annexe 9**).

Elle se résume comme suit :

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le résultat de l'exercice dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 708.110 €. Il est en hausse de 2,5% par rapport à 2018.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,91% par rapport à 2018. Il s'agit du niveau le plus bas de ces 3 dernières années (depuis que la dépense du SDIS n'est plus supportée par la commune).

Charges à caractère général

Elles ont diminué en 2019 de 7,70% (- 108 629 €) pour diverses raisons :

- Augmentation importante du poste énergie/électricité (+ 14%), niveau le plus élevé depuis 15 ans ;
- Diminution du poste combustibles-carburants (pas d'achat de fioul pour le CMS et décalage des achats) ;
- Diminution des fournitures de voirie et de la fourniture de sel de déneigement (-26%) ;
- Diminution des charges liées à l'exploitation forestière (débardage, entretien des chemins et honoraires ONF) ;
- Baisse importante de l'entretien des bâtiments (- 31%) et de l'entretien des voies et réseaux (- 41%) ;
- Hausse importante des dépenses d'impression (+ 15 k€), notamment pour l'ouverture de la Médiathèque ;
- Baisse du poste impôts et taxes (-11,5 k€) du fait de la nouvelle adhésion à la charte Natura 2000 qui permet des exonérations de taxe foncière ;

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse pour la seconde année consécutive. Les principales raisons de cette baisse sont les suivantes :

- Stabilité de la valeur de l'indice 100 servant de base de calcul au traitement des fonctionnaires ;
- Agents ayant quitté la collectivité et dont le remplacement a été différé.

Autres charges de gestion courante

Ces charges baissent de 1,18% par rapport à 2018 du fait principalement de l'augmentation de la contribution au SIVU forestier (+ 23 k €) et de la baisse des subventions aux associations (subvention exceptionnelle versée en 2018).

Charges financières

Du fait de l'absence d'emprunts nouveaux et d'utilisation de lignes de trésorerie, les charges d'intérêts de la dette baissent pour la dixième année consécutive (- 23 %).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 0,43 % par rapport à 2018.

Produits du service et du domaine

Ces produits baissent de 5,89% (- 51,5 k€), pour les raisons suivantes :

- Vente de bois : - 77,5 k€ (- 17% par rapport à 2018), avec pourtant un volume de bois commercialisé stable (6 844 m³ en 2019 contre 6 897 m³ en 2018). Cette baisse s'explique par la crise qui secoue nos forêts due à la sécheresse et au scolyte de l'épicéa qui grève les cours des bois (baisse de 15 à 40%) ;
- Augmentation du produit des stationnements sur l'aire de camping-cars de 12% ;
- Remboursements de frais par le CCVM pour 27 k€ (1^{er} trimestre Médiathèque et frais d'inauguration, frais d'entretien ZI, entretien des points d'apport volontaires).

Travaux en régie

Ce chapitre enregistre le coût total (matériel et main d'œuvre) des investissements faits par les agents de la commune. Il s'agit d'une écriture d'ordre pour basculer la dépense en investissement et de valoriser de façon plus fidèle notre patrimoine. Ils ont fortement baissé en 2019 (59,5 k€ contre 112,1 k€ en 2018).

• Local de stockage PNRBV/SIOT	12 692 €
• Immeuble rue R. Wetzel (rénovation appartement)	16 256 €
• WC publics rue Rapp	8 534 €
• WC publics rue du 11 Novembre – Accessibilité	17 154 €
• Réhabilitation ancien lavoir	3 349 €
• Travaux au S'Badhùs	1 268 €
• Locaux associations local EDF	268 €
TOTAL	59 521 €

Impôts et taxes

Globalement, on enregistre une hausse de 27,7 k€ (+ 0,9 %) par rapport à 2018.

Fiscalité directe

On constate une augmentation du produit des impôts ménage de 32,9 K€ (+ 2,13 %) par rapport à 2018.

Cette augmentation a été obtenue sans toucher aux taux, qui sont stables depuis 2016, du fait de la mise à jour des valeurs locatives des propriétés bâties dans le cadre de la convention de partenariat avec la DGFIP pour l'optimisation des bases fiscales de la commune, et en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives instaurée par la loi de finances pour 2018.

Attribution de compensation

Depuis le passage à la FPU, la commune n'encaisse plus la fiscalité professionnelle. En contrepartie elle perçoit une compensation qui est figée depuis 2011 à 1 464 000 €.

Cette attribution a fortement diminué en 2017 et est restée stable en 2018, du fait des nouvelles charges transférées à la CCVM et qui ont eu pour effet de diminuer à due concurrence les attributions de compensation :

- Contribution au SDIS : 138 371 € ;
- Coût de traitement des autorisations du droit du sol (ADS) : 7 088 €.

Une nouvelle diminution de ce produit est entrée en vigueur en 2019, du fait du transfert de la compétence des zones d'activités vers la CCVM (- 12 664 € représentant les frais d'entretien de la zone).

Au total, l'attribution de compensation touchée par la Ville en 2019 s'élève à 1 292 778 €.

Autres produits fiscaux

Globalement ces produits sont en forte augmentation (+23,5 k€), principalement du fait de la progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui dépasse pour la première fois les 100 k€ (105,9 k€).

Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est globalement en hausse de 0,4 %.

- La dotation de base de la DGF baisse de 1,6% (- 10,3 k€), du fait de deux prélèvements liés à la part dynamique de la population (- 3 557 €) et à un écrêtement des communes plus riches au profit des communes plus pauvres (- 10 411 €). A noter qu'à compter de 2018, la contribution au redressement des finances publiques mise en place en 2014, n'est plus retenue sur la dotation de base ;
- Les dotations de péréquation de la DGF (dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), versées aux communes ayant des ressources fiscales insuffisantes, sont restées stables (+ 592 €) ;
La dotation de solidarité rurale comporte deux fractions, la fraction « Bourg-centre » (180 471 € en 2019) et la fraction « péréquation » (68 418 € en 2019) ;
La fraction « Bourg-centre » est versée aux communes éligibles en contrepartie de leurs charges de centralité (entretien des équipements à vocation communautaires, entretien des voiries communales d'accès au Lycée et Collège, ...) ;
- Les fonds de péréquation et les allocations compensatrices sont en légère hausse en 2019 (+ 3 072 €) ;
- La loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à certaines dépenses de fonctionnement. Il s'agit des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
En 2019, la ville a perçu 25 206 € à ce titre ;
- Participation de la CAF dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse : 46 381 € ;
- Versement par l'Etat d'une aide de 50 € par élève dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (19 167 €). Cette aide est pérennisée puisque MUNSTER a signé un PEDT (Projet Educatif Territorial) ;
- Reversement des loyers perçus par la CCVM depuis le transfert de la compétence économie, pour la location de terrains appartenant à la Ville (30 068 €).

Revenus des immeubles

Ils sont stables en 2019 (- 294 €).

A signaler que les 6 appartements situés 2 rue Robi Wetzel sont loués suite aux travaux de réhabilitation effectués.

L'ANALYSE DE LA DETTE

- Le taux d'intérêt moyen des prêts au 1^{er} janvier 2020 est de 2,97% ;
- L'encours de la dette au 31/12/2019 se monte à 637 931 €, soit 131 € par habitant, alors que la moyenne nationale 2018 des communes de notre strate se situe à 647 € par habitant.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- L'excédent brut de fonctionnement est en augmentation en 2019 grâce à une baisse de près de 3% des dépenses réelles de fonctionnement et un quasi maintien des recettes réelles ;
- Avec le désendettement de la Ville (baisse du capital et des intérêts de la dette), l'épargne nette dégagée en 2019 se monte à 635 932 € (257 684 € en 2017, 503 941 € en 2016 et 580 140 € en 2018) et constitue le meilleur résultat depuis plus de 15 ans.

L'INVESTISSEMENT

- Le résultat de la section d'investissement présente, pour la première fois depuis 2007, un déficit de 391 492 € ;
- Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 3 606.330 € en 2019. Il s'agit du volume de dépenses le plus important des 17 dernières années, avec notamment l'acquisition de terrains et la démolition d'immeubles (506,6 k€), la circulation douce de la ZA-ZI (220 k€), les travaux d'accessibilité de l'école élémentaire (638 k€), la réhabilitation de la bibliothèque en médiathèque (1 170,7 k€) et l'acquisition des matériels et mobiliers pour la médiathèque et l'école élémentaire (406,3 k€) ;
- Le financement de ces dépenses a été assuré par l'autofinancement (17,48%), les dotations (8,97%), les subventions (26,95%). Le total des financements se situe donc à 53,55 %, ce qui signifie que nous avons puisé dans nos réserves à hauteur de 1 700 k€. Les réserves constituées depuis 2011 avec la vente du Foyer Caroline sont à présent épuisées ;
- Le fonds de roulement au 31/12/2019 qui constitue la trésorerie théorique se situe à 316 k€, ce qui constitue le niveau le plus bas depuis 2007.

LES RATIOS

- Les ratios de charges de personnel et de charges à caractère général varient très peu en 2019 par rapport à 2018 ;
- Le ratio de rigidité des charges structurelles est en légère (48,09%) du fait de la bonne tenue des recettes réelles de fonctionnement, de la stabilité des charges de personnel et de la baisse de l'annuité de la dette ;
- La capacité de désendettement est excellente (0,74 an), ce qui signifie que l'épargne brute permet de rembourser toute la dette résiduelle de la Ville en moins d'un an.

CONCLUSION

- Le résultat de fonctionnement de l'année 2019 confirme le redressement constaté en 2018 ;
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse (- 2,91 %) avec un recul important de près de 8% des charges à caractère général ;
- Du côté des recettes, on constate un léger fléchissement de 21,6 k€ par rapport à 2018, notamment du fait de la baisse du produit des ventes de bois (-77,5 k€) ;
- Au niveau de la fiscalité directe locale, les recettes ont progressé (+ 27,7 k€) sans toucher aux taux pour la 3^{ème} année consécutive ;
- En ce qui concerne les autres impôts et taxes, on constate une recette importante pour les droits de mutation (montant le plus important des 15 dernières années) ;
- La DGF baisse à nouveau de 10 k€ par rapport à 2018 ;
- Le niveau d'endettement est historiquement bas ;
- En ce qui concerne l'investissement, les dépenses d'équipement payées en 2019 sont les plus importantes de ces 17 dernières années et ont été financées sans recours à l'emprunt, grâce au niveau élevé des subventions obtenues et aux réserves financières de la Ville.

5.19 Délibération : Compte administratif 2019

Sous la présidence de M. WOLLBRETT, adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 février 2020

14



- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'**annexe 10 – Compte Administratif 2019 – Ville de MUNSTER**.

5.20 Délibération : Compte de gestion 2019 - Ville de MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2019 de la Ville de MUNSTER.

5.21 Délibération : Affectation du résultat 2019 – Ville de MUNSTER

Après avoir entendu le compte financier de la Ville de MUNSTER de l'exercice 2019, et dont la balance est la suivante :

Libellés	Prévu	Réalisé	A réaliser
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	5 102 000,00	4 351 528,60	
Recettes	5 102 000,00	5 059 638,39	
DEFICIT		0,00	
EXCEDENT		708 109,79	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	4 655 063,91	4 042 971,24	454 000,00
Recettes	4 655 063,91	3 651 479,31	372 000,00
DEFICIT		391 491,93	82 000,00
EXCEDENT	0,00	0,00	0,00
RESULTAT GLOBAL			
DEFICIT		0,00	82 000,00
EXCEDENT	0,00	316 617,86	0,00
EXCEDENT FINAL			234 617,86

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

	Montants
POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	20 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
Excédent	688 109,79
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2019	708 109,79

<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
Affectation obligatoire (compte 1068)	
- à l'apurement du déficit d'investissement	391 491,93
- aux réserves réglementées	
- à l'exécution des restes à réaliser	82 000,00
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	202 617,86
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 000,00

5.22 Débat d'orientations budgétaires de 2020

Un rapport d'orientation budgétaire (**Annexe 11**) a été présenté à la commission de l'administration générale et des finances réunie le 13 février 2020 qui en a validé les principes à l'unanimité de ses membres présents.

Il présente le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire, fait un point sur la situation économique et sociale, avant de présenter la situation et les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Enfin, un état prospectif des investissements à venir est présenté, tant pour le budget général que pour ses budgets annexes.

Afin de permettre à la commission des travaux qui se réunira le 20 février prochain d'examiner les propositions chiffrées des investissements à programmer en 2020, une enveloppe globale destinée à financer ces investissements nouveaux est déterminée, sur la base de ces orientations budgétaires.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-après présente une **première estimation** de la balance de la section de fonctionnement du budget primitif de 2020 (un certain nombre de dépenses et de recettes reste encore à affiner) :

	BP 2020
Charges de fonctionnement	4 979 000,00
011 Charges à caractère général	1 423 500,00
012 Charges de personnel	2 123 000,00
014 Atténuation de produits	24 500,00
65 Autres charges de gestion courante	641 000,00
66 Charges financières	23 000,00
67 Charges exceptionnelles	50 000,00
68 Dotation aux amortissements et provisions	202 000,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	22 000,00
023 Virement à l'investissement (autofinancement prévisionnel)	470 000,00

Produits de fonctionnement	4 979 000,00
013 Atténuation de charges	2 600,00
70 Produits des services et du domaine	858 800,00
73 Impôts et taxes	2 918 000,00
74 Dotations, subventions et participations	859 500,00
75 Autres produits de gestion courante	191 600,00
76 Produits financiers	500,00
77 Produits exceptionnels	16 000,00
722 Travaux en régie	100 000,00
002 Excédent antérieur reporté	32 000,00

Section d'investissement

L'enveloppe d'investissement prévisionnelle de 2020, sans recours à l'emprunt, peut se déterminer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2019 affecté à l'investissement		676 109,79
Investissements 2019 restant à réaliser	454 000,00	372 000,00
Recettes d'investissement 2020		
- Produits des cessions d'immobilisations		625 000,00
- FCTVA (Estimation sur dépenses 2019)		530 000,00
- Taxe d'Aménagement		80 000,00
- Amortissement des immobilisations		202 000,00
- Part. communes – Cultes et cimetière		4 000,00
- Immobilisations financières (Photovoltaïque)		2 100,00
- Reliquat de subventions 2019		22 500,00
- Autofinancement prévisionnel 2020		470 000,00
Dépenses d'investissement 2020		
- Déficit d'investissement reporté	391 491,93	
- Remboursement dette en capital	206 000,00	
- Attributions de compensation CCVM (ZI)	16 500,00	
- Travaux en régie	100 000,00	
- Reprise subventions d'investissement	700,00	
- Dépenses imprévues	23 017,86	
TOTAUX	1 191 709,79	2 983 709,79
Capacité d'investissement 2020	1 792 000,00	

Monsieur le Maire s'adresse aux conseillers :

« Pour les conseillers présents et actifs en commissions travaux finances, le budget 2020 est à nouveau très ambitieux avec plus de 1,7 million d'euros d'investissement.

Après une année record en 2019 qui a totalisé plus de 3,6 millions d'euros de dépenses d'investissements, ce qui n'avait pas été réalisé depuis plus de 20 ans.

Deux projets phares ont abouti et je m'en félicite :

- La médiathèque, dont l'intérêt structurant et culturel est indéniable à l'échelle de notre vallée. Je me réjouis du transfert de ce bel outil au service de tous à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster. Je sais qu'elle pourra bénéficier des soutiens obtenus par la Ville de la part de la DRAC (aide au fonctionnement pendant 5 ans), ce qui n'est pas négligeable. Je rappelle que ce dossier a obtenu des aides exceptionnelles à hauteur de 80 % ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Je remercie à cette occasion les financeurs et les services.
- La modernisation de notre école primaire par des travaux de mise en accessibilité, d'amélioration énergétique et acoustique, et enfin la mise en place de tableaux numériques dans toutes les salles de classes : le confort sera largement amélioré pour nos élèves et enseignants.

Pour l'année 2020, je propose que nos efforts convergent vers différents axes :

1^{ère} priorité : la poursuite de l'aménagement du centre-ville : après la médiathèque en 2019, les abords du bâtiment du Prélat et la mise en valeur du patrimoine dont les ruines emblématiques de l'Abbaye. Ce programme de 660 000 € TTC pourra bénéficier de financements importants (238 000 € projetés).

2^{ème} priorité : l'aménagement de la rue du Chemin de Fer. Cette opération d'urbanisme d'ensemble (387 000 € sur le budget Ville) permettra de concevoir un nouveau quartier à MUNSTER qui permettra au plus grand nombre de construire un bien et d'y installer des familles dans un environnement proposant école et transport à proximité.

3^{ème} priorité : l'aménagement des bâtiments pour développer la qualité du service public et l'accessibilité :

- Aménagement des pavillons de l'école primaire (105 000 euros TTC) : accessibilité, éclairage moins énergivore et confort acoustique ;
- Travaux d'amélioration et de mise aux normes à l'école maternelle du centre (135 000 euros TTC). Je rappelle que cette école est la seule à proposer un cursus bilingue pour toute la vallée.
- Lancement des études de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des Fêtes à hauteur de 35 000 € TTC. À terme l'objectif est de permettre la rénovation totale de cette salle : énergétique, acoustique, etc....

4^{ème} axe : l'aménagement de la voirie et la poursuite de son adaptation pour les personnes à mobilité réduite : 115 000 euros TTC (abaissments de trottoirs, mise en sécurité).

J'invite le plus grand nombre à venir participer à la commission travaux du 20 février pour débattre des travaux proposés.

J'annonce que le budget d'investissement sera voté en suréquilibre d'environ 200 000 euros sans avoir recours à l'emprunt ce qui permettra toute latitude à la nouvelle équipe municipale.

Mon but pour 2020 est, comme depuis 2008, de répondre aux besoins des Munstériennes et Munstériens de tout âge (scolaires, PMR...), mais aussi de faire de MUNSTER une ville toujours plus attractive à l'exemple de l'aménagement des abords du Prélat et des ruines). En outre, je souhaite plus que jamais préparer l'avenir à long terme notamment avec l'opération d'urbanisme de la rue du Chemin de Fer. »

- *Monsieur JAEGGY demande à Monsieur le Maire des explications sur la baisse de la population couplée à une hausse du nombre des logements vacants dans MUNSTER.*
- *Monsieur le Maire rappelle que notre commune a enregistré durant cette décennie une crise économique avec la fermeture de grandes entreprises (ADIFIL, Hartmann, ...). Il rappelle combien il est important de soutenir l'économie créatrice des emplois locaux d'où les actions fortes durant ce mandat pour remplir les zones Hilti et Artisanale de MUNSTER.*
- *Monsieur WOLLBRETT complète cette explication par le fait que la Vallée de Munster reste stable en terme de nombre d'habitants. D'après l'étude de l'ADAUHR, les Munstériens grandissent et commencent à fonder leurs familles à MUNSTER. Quand la famille s'est agrandie, ils « migrent » vers les communes limitrophes pour construire un bien ou acheter, car le prix du foncier reste attractif puis reviennent sur MUNSTER passer l'âge de 60 ans pour la proximité des commerces et services.*
- *Concernant le nombre de logements vacants, Monsieur le Maire rappelle que certains propriétaires hésitent à se lancer dans des rénovations coûteuses dans le bâti ancien. D'autre part, la vocation touristique de la Vallée (35 % de l'économie locale) encourage les propriétaires à convertir leurs biens en meublés de tourisme.*

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur HUNZINGER qui s'adresse, à son tour, aux conseillers :

Texte intégral transmis le 19/02 par mail

« Monsieur le Maire

C'est donc là toute votre ambition pour Munster ?

Petit rappel, la plupart de nos propositions électorales de 2014, ont été appliquées ;

- *terrain multisports dans le quartier du Badischhof,*
- *l'éclairage public à LEDs,*
- *une nouvelle médiathèque/bibliothèque sous la diligence de la CCVM,*
- *réouverture d'une autre enseigne commerciale,*
- *installation de la fibre optique,*
- *renégociation des conditions financières pour l'hébergement de la Maison du Parc,*
- *cheminement doux pour se rendre dans la zone artisanale et commerciale.*

Sans prétention, cela démontre notre capacité à proposer, impulser et réaliser.

Les munstériens pourront constater que c'est bien notre programme électoral qui a été appliqué.

Lorsque nous relisons vos déclarations à la presse de l'époque vous affirmiez que le grand chantier de la mandature serait l'aménagement du centre-ville.

On ne peut pas dire que le bilan soit conforme à vos promesses électorales.

Pour notre part, nous pouvons qu'être satisfaits de notre bilan.

Revenons aux orientations 2020.

Nous n'avons plus les réserves financières provenant de la vente du foyer Caroline et cela conjugué avec la baisse des dotations de l'État, nos finances ne nous laisseront pas beaucoup de marge de manœuvres.

Quels choix peut-t-on faire ?

*Faire payer les banques qui prêtent de l'argent à des taux presque négatif ?
Ou faire payer les munstériens en augmentant les impôts ?*

L'objectif du débat de ce soir consiste à élaborer des projets en adéquation avec nos finances. Nous l'avons déjà rappelé à plusieurs reprises, nous souhaiterons sortir de la politique à court terme et sans envergure et voir venir une réelle planification sur plusieurs exercices. Ne pas nous habituer à la résignation.

Et donc, nous souhaitons débattre d'un programme pluriannuel d'investissement ainsi que d'une autre gouvernance :

Si nous voulons revoir l'aménagement du centre-ville et de la salle des Fêtes, nous devons nous mettre au travail en associant les habitants de Munster à tous les stades d'avancement du projet.

Demandons leur avis, leurs propositions.

Il faut que le mot démocratie participative investisse ce champ de réflexion.

La mise en place de comités de quartier/ conseils participatifs, associant habitants, associations, élus et techniciens de la ville est nécessaire pour communiquer et dialoguer avec les munstériens afin de les impliquer réellement dans les projets de leur commune.

Tout le monde parle d'environnement et d'écologie ; Il faudra aller beaucoup plus loin que de faire brouter les pelouses par des moutons.

Quelle planification écologique prévoit-on pour les prochaines années ?

Nous souhaitons un plan d'action pour faire baisser nos frais d'énergie, par l'isolation des bâtiments publics, en continuant de remplacer nos lampadaires par des leds,

Nous souhaitons que notre future salle des Fêtes ne soit plus un gouffre énergétique mais quelle devienne une référence en termes de bâtiment à énergie positive.

Que les déplacements doux soient vraiment sécurisés et que la ville participe au financement de l'achat de vélos électriques pour nos séniors.

Pour info : Sans participation communale, l'État ne participe pas au financement de l'achat d'un tel vélo.

Comme chaque année depuis que vous avez supprimé le transport scolaire du BADISCHHOF avec le train, nous vous demandons de rétablir cette liaison. Moins de voitures dans le secteur scolaire, c'est également bon pour notre environnement, ainsi que la sécurité et la santé de nos enfants.

Nous avons acté en début de mandature, le regroupement des services technique de la ville sur le site de l'ancien Match. Nonobstant le dépôt de matériel, nous n'avons pas beaucoup avancé sur le sujet. Pourtant ce projet pourrait apporter un plus à l'ensemble des salariés de la ville (Il n'y a même pas à l'heure actuelle, de toilettes et de douches séparées entre les hommes et les femmes.), tout en permettant des économies à la collectivité.

Vous parliez d'une Mairie au top, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous rencontrons à la LAUB pour les CM.

Pour conclure je pense que nous avons deux visions différentes de Munster.

Vous vous positionnez en gestionnaire. Nous vous rappelons que la gestion de la Commune est le minimum que l'on peut attendre d'un CM et d'une Mairie.

Côté gestion nous aurions fait de la même manière car un grand nombre d'investissement était obligatoire pour ne pas prendre de retard technique, culturel ou institutionnel :

- Assainissement
- AEP
- Réseaux secs
- VRD
- Travaux divers
- La médiathèque

Vous avez également « réglé » les problèmes de circulations sans prendre en compte les concertations organisées. Je vous rappelle que « rien n'est gravé dans le marbre ». J'ai par ailleurs investi dans un burin à gommer le marbre.

De notre côté nous préférons fonder nos convictions autour de la construction pour et avec les munstériens pour notre avenir commun.

Vos propositions sont centrées sur les infrastructures mais est-ce suffisant pour construire l'avenir de notre Commune.

Nos propositions vont, elles, en priorité vers les habitants et les personnes qui œuvrent pour notre Commune.

Merci pour votre écoute. »

Fin du texte intégral.

- *Monsieur WOLLBRETT confirme que le programme de la liste « Une ambition pour Munster » de 2014 a été réalisé .
D'autre part, il intervient sur la remarque de Monsieur HUNZINGER qui déclare que les ateliers de la Ville ne sont pas « dignes de ce nom » (non repris dans le discours transmis le 19/02 par mail ci-dessus, mais énoncée en séance), il précise que les locaux des services techniques ne sont « ni indignes, ni inadaptés » et que des investissements sont engagés tous les ans pour améliorer le confort de tous.*
- *Monsieur le Maire précise, que le site de l'ex-Match remplit sa fonction puisqu'il sert de stockage pour les services techniques en attendant des travaux de réaménagement.*
- *Monsieur WOLLBRETT complète ce propos en rappelant que ce site devait faire l'objet de travaux en fonction des transferts des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes. La « reculade » gouvernementale sur le transfert des compétences a décalé dans le temps ce projet.*
- *Madame LOCHERT et Monsieur LAEMMEL reviennent sur la notion de démocratie participative et rappelle à Monsieur HUNZINGER qu'il semble difficile de faire avancer les dossiers avec 2500 munstériens majeurs autour de la table et que le principe de notre démocratie est que les conseillers municipaux sont élus pour représenter la population dans sa diversité.*
- *Monsieur le Maire revient sur le transport scolaire depuis le quartier du BADISCHHOF par le train qui avait été mis en place à son initiative en 2009. Néanmoins devant les alertes et les retours négatifs de la SNCF, il a dû y mettre un terme pour des questions de sécurité des élèves.*

- Enfin, en ce qui concerne l'engagement écologique, Monsieur le Maire et Monsieur WOLLBRETT rappellent que c'est une somme de belles réalisations depuis deux mandats qui a permis à la commune de MUNSTER d'être lauréate du prix des collectivités dans ce domaine.

5.23 Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices cultuels et au cimetière – Année 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la participation 2020 aux frais d'investissement des édifices cultuels et du cimetière comme suit :

COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL
ESCHBACH-AU-VAL	0.00	1 091.00	1 091.00
HOHROD	0.00	1 032.00	1 032.00
LUTTENBACH	0.00	2 193.00	2 193.00
MUNSTER	0.00	13 603.00	13 603.00
TOTAUX	0.00	17 919.00	17 919.00

6 Domaines

6.1 Délibération : Renouvellement convention d'occupation d'un terrain pour le captage d'une source et le passage de conduites d'eau au lieu-dit Salzbach – Ferme-Auberge du Salzbach – M. PIERREZ Yvan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCORDER** le renouvellement de cette convention d'occupation au profit de la Ferme-Auberge du Salzbach, représentée par M. PIERREZ Yvan ;
- **DE FIXER** comme suit les principales conditions de ce renouvellement :
 - Origine : 1^{er} janvier 2020
 - Durée : 9 ans et terme de la concession au 31/12/2028
 - Redevance annuelle (selon tarifs fixés par le conseil municipal) :
 - ✓ Captage : 52,50 € (tarif 2020)
 - ✓ Conduite enterrée : 0,21 €/ml x 280 ml, soit 58,80 € (tarif 2020)
 Soit une redevance annuelle totale de 111,30 €
 - Révisions : annuelles, en fonction de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention usuelle.

6.2 Délibération : Lancement de la procédure de cession d'une partie d'un sentier rural situé entre la rue Jean Matter et la voie ferrée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CONSTATER** la désaffectation de la partie basse de ce sentier rural située entre la rue Jean MATTER et la voie ferrée matérialisée en rouge sur le plan ci-dessus ;
- **DE VALIDER** la procédure de cession de cette partie du sentier prévue par l'article L.161-10 du Code Rural.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre la procédure d'enquête publique pour cette cession.

6.3 Délibération : Acquisition du bien immobilier sur la parcelle 179/24, section 12, par la CCVM - Résiliation du bail emphytéotique avec la société CLELIX à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur l'acquisition par la CCVM des bâtiments sur la parcelle 179/24 section 12, ainsi que la valeur résiduelle du bail emphytéotique n°23196 du 27 mai 2009 pour un montant maximum de 260 000 € HT ;
- **DE VALIDER** que cette cession entraîne la résiliation du bail emphytéotique n°23196 du 27 mai 2009 en cours entre la Ville de MUNSTER et la SCI CLELIX ;
- **D'ACTER** que la CCVM se réserve le droit d'entamer des négociations sur le prix de vente en fonction des résultats de l'étude de diagnostic de pollution des sols qui sera produite par le vendeur ;
- **D'ACTER** que la vente devra se faire avant le 31 mars 2020, faute de quoi les loyers dus au titre du bail emphytéotique seront appelés rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 par la CCVM ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

7 Travaux

7.1 Délibération : Avenant aux marchés de réhabilitation du bâtiment « le Prêlat » - Aménagement d'une médiathèque communale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n° 2 d'un montant de 1 511,50 € HT du lot n° 11 – Peinture pour le marché de réhabilitation du bâtiment « Le Prêlat » pour l'aménagement d'une médiathèque communale signé avec LAMMER, passant le montant du marché initial de 28 691,52 € HT à 31 253,02 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 22h30.



Pierre DISCHINGER
Maire